



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE  
D'ANTHROPOLOGIE  
ET D'ETUDES AFRICAINES

**LAS ANEA**



# REVUE DEZAN

**VOLUME 8, NUMERO 1, 2020**

*UAC, Juin 2020*

# **DEZAN**

**VOLUME 8, NUMERO 1, 2020**

*UAC, Juin 2020*

**Toute correspondance est adressée au :**  
**Comité de Rédaction de la revue DEZAN**  
**01 BP 526 Cotonou, République du Bénin**  
[revuedezean@yahoo.fr](mailto:revuedezean@yahoo.fr)

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

**ISSN 1840-717-X DU 4<sup>ème</sup> trimestre**

**Dépôt Légal N°6378 du 4<sup>ème</sup> trimestre**

*Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.*

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

**Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU ont** assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef par intérim **Dr. Codjo Timothée TOGBE**

<b>REVUE DEZAN</b> <i>Volume 8, NUMERO 1, Juin 2020</i>
--

**Directeur de publication**

**Dr. IMOROU Abou-Bakari (MC)**  
*Maitre de Conférences des Universités (CAMES)*

**Rédacteur en Chef par intérim**

**Dr.Codjo Timothée TOGBE**  
*Maitre Assistant des Universités (CAMES)*

**Comité Scientifique**

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),  
 Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte d'Ivoire),  
 Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Pr  
 Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert NOUHOUAYI (Bénin), Gautier  
 BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger,  
 MC (Togo), MONGBO Rock (Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri  
 DEDY, Pr. Elisabeth FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO)  
 et Pr. Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO) , HOUNGNIHIN Rock

**Comité de Lecture**

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),  
 Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC  
 (Bénin), Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne  
 (Bénin), MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

**Recueil, agencement et mise en forme des textes**

Dr. Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

LE COMMERCE TRANSFRONTALIER DU POISSON TRANSFORME ENTRE LA COTE D'IVOIRE ET LE GHANA, _____	7
<b>Aboya Narcisse &amp; Kanga Koco Marie Jeanne</b>	
SOIGNANTS ET VECUS DU BURNOUT A LA CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE (CUGO) DE COTONOU _____	25
<b>Alphonse Mingnimon AFFO, Elwis Roland ASSOGBA &amp; Grégoire Magloire GANSOU</b>	
PRATIQUE DU RITE ASEN CHEZ LES FON DE OUIDAH : ENTRE SACRALITE ET SYMBOLISME IDENTITAIRE _____	45
<b>John AKINTOLA</b>	
L'ACCES A L'EAU POTABLE ET SES INCIDENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE DJOUGOU AU NORD DU BENIN _____	59
<b>AKIYO Offin Lié Rufin</b>	
GLOBALISATION DES MŒURS, GOUVERNABILITE ET INCIVISME DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A OUAGADOUGOU _____	75
<b>Yisso Fidèle BACYE &amp; Moubassiré SIGUE</b>	
STRATEGIES D'ORGANISATION DE LA SECURITE AUTOUR DES MARCHES FORAINS DE BROBO EN COTE D'IVOIRE _____	95
<b>BALLY Claude Koré</b>	
FACTEURS SOCIAUX LIMITANT L'ADHESION DES FEMMES AUX COOPERATIVES PAYSANNES A AKPRO-MISSERETE AU SUD DU BENIN _____	113
<b>BENON MONRA ABDOULAYE</b>	
LA VERTU COMME VÉRITABLE RICHESSE DES ÉTATS CHEZ PLATON _____	129
<b>BROU Nanou Pierre</b>	
« IYAWO » DE KETOU AU BENIN: ENTRE HERITAGE CULTUREL ET AUTONOMISATION FINANCIERE _____	149
<b>Cabiratou OGOUBIYI, Donald V. B. CHAOU &amp; Dodji AMOUZOUVI</b>	
RADIOSCOPIE D'UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AUX FINS DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE AU BURKINA FASO _____	165
<b>Tionyéfé FAYAMA, Mariétou SORY &amp; Flavienne Valérie SAWADOGO</b>	
GENRE ET GESTION INTEGREE DES DECHETS SOLIDES (BALLES) ISSUS DE LA TRANSFORMATION DU RIZ DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'ATACORA AU BENIN _____	191
<b>Appolinaire D. GNANVI</b>	
ORGANISATION DU SYSTEME DE SANTE EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO ET LOGIQUES D'ACTEURS : UNE LECTURE A PARTIR DE LA STREET LEVEL BUREAUCRACY _____	211
<b>Sidbéwendin David Olivier ILBOUDO</b>	
PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN DE LA VILLE DE ZINDER : ROLE ET SIGNIFICATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL DU DEDANS AU DEHORS _____	231
<b>Issoufou ISSA</b>	
MOBILES EXPLICATIFS DE LA MONETARISATION DES TRANSACTIONS FONCIERES CHEZ LES NIABOUA DE TAPEGUHE DANS LE CENTRE OUEST IVOIRIEN _____	247
<b>Arsène KADJO ; Koffi Noël KOUASSI &amp; Kounadi TRAORE</b>	
CONSTRUCTION DE L'IDENTITE RELIGIEUSE DÁÁGBÓVI AU SEIN DE LA TRES SAINTE EGLISE DE JESUS-CHRIST AU SUD-BENIN _____	263
<b>KOKOU Bessan Florentin, AFADJINOU Horace &amp; AKINTOLA John</b>	

LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES IVOIRIENNES DANS LA COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE-JAPON DE 1983 À NOS JOURS _____	277
<b>N'Dri Laurent KOUAKOU</b>	
RESISTANCE DES ACTEURS SOCIAUX AUX RECOMMANDATIONS DE LA MEDECINE MODERNE POUR LA GESTION DE LA GROSSESSE A TOFFO _____	303
<b>LALY Ambroise, CADASSOU Marcien K. S. , IMOROU Abou-Bakari &amp; HOUNGNIHIN A. Roch</b>	
FACTEURS LOCAUX DES ALEAS CLIMATIQUES ET MESURES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DU DEPARTEMENT DES COLLINES AU BENIN _____	327
<b>MAKPONSE Makpondéou</b>	
GOUVERNANCE LOCALE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LES COMMUNES DE LALO, KLOUEKAMEY ET TOVIKLIN (MOYEN-COUFFO) AU SUD DU BENIN _____	353
<b>Brice Hugues Serge MARIANO &amp; Marius K. VODOUNNON TOTIN</b>	
DOULEUR CHRONIQUE : DES RÉALITÉS CULTURELLES AUX FONCTIONNEMENTS PSYCHIQUES DU SOIGNANT-SOIGNÉ À L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE COTONOU (BÉNIN) _____	369
<b>MEHINTO Michel Mètonou</b>	
ESSOR DE L'HEVEACULTURE EN COTE D'IVOIRE : DEVELOPPEMENT DES CONTRATS DE PRET DE TERRE CONTRE ENTRETIEN DE JEUNES PLANTS ET DE MISE EN GAGE EN SITUATION DE RECONVERSION CULTURALE _____	393
<b>MLAN Konan Séverin</b>	
MOUVEMENTS SOCIOPOLITIQUES AU TOGO : QUEL AGIR STRATEGIQUE ET COMMUNICATIONNEL DES ACTEURS POLITIQUES ? _____	413
<b>Gbati NAPO</b>	
LES ENFANTS ORPHELINS ET REBELLES DANS LES CONTES AFRICAINS : CANON D'UNE MORALE DE DIDACTISATION _____	435
<b>Konan Germain N'GUESSAN</b>	
LE MAGHREB AU VIIIème SIECLE : RESISTANCES A L'IDEAL ISLAMIQUE D'UNITE (720-745) _____	453
<b>Nogbou M'domou Eric</b>	
ENFANT, MALADIE ET GUERISON A LOUGSI (BURKINA FASO) : L'ANTHROPOLOGIE ET LA TRANSITION DES PRATIQUES DE SANTE PUBLIQUE _____	473
<b>Natéwindé SAWADOGO</b>	
DYNAMIQUE DES VECUS SOCIO-CULTURELS ET RAPPORT A L'ECOLE DES SENOUFU MIGRANTS DANS LA ZONE FORESTIERE DE LA COTE D'IVOIRE ____	495
<b>SILUE Abou</b>	
VALEURS RELIGIEUSES ET LAÏCITE _____	525
<b>TAYORO Gbotta</b>	
CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE : UN DEFII POUR LES FEMMES SOIGNANTES DU SECTEUR PUBLIC DE LA SANTE A LOME _____	547
<b>TOUDEKA Ayawavi Sitsopé &amp; GNOUMOU THIOMBIANO Bilampoa</b>	
GESTION DE FLUX DES ELEVES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL AU MALI : INNOVATION OU ENSEIGNEMENT AU RABAIS ? _	569
<b>Ibrahima TRAORE</b>	
INTEGRATION DU GENRE DANS L'AFFERMAGE DES OUVRAGES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE KLOUEKANME _____	585
<b>GBOYOU G. Nestor ; TOBADA Alexis Babyllas ; GOMEZ COUAMI Ansèque &amp; VISSIN Expédit Wilfrid</b>	

## **MOBILES EXPLICATIFS DE LA MONETARISATION DES TRANSACTIONS FONCIERES CHEZ LES NIABOUA DE TAPEGUHE DANS LE CENTRE OUEST IVOIRIEN**

**Arsène KADJO**

*Université Peleforo GON COULIBALY de Korhogo, kadjo2013@gmail.com*

**Koffi Noël KOUASSI**

*Université Peleforo GON COULIBALY de Korhogo, noel2ko@yahoo.fr*

**Kounadi TRAORE**

*Université Peleforo GON COULIBALY de Korhogo, ktivinoetudiant@gmail.com*

---

### **Résumé**

Dans sa dynamique socioéconomique et politique, la société Niaboua est confrontée depuis quelques décennies à la monétarisation des transactions foncières. Cette recherche se donne comme objectif d'étudier les motifs explicatifs de la monétarisation des transactions foncières dans cette localité. Pour ce faire, une étude qualitative a été menée à travers une enquête auprès des acteurs (autochtones, allogènes, allochtones, la police et le corps sous-préfectoral), choisis selon le choix raisonné. Les entretiens se sont faits à partir des outils que sont le guide d'entretien et la grille d'observation.

Les résultats obtenus indiquent que la pression de la demande de terres du fait de l'économie de plantation et les besoins financiers des acteurs autochtones liés aux problèmes existentiels, l'organisation des funérailles sont les motifs principaux de la monétarisation des transactions foncières. La compréhension du phénomène s'inscrivant dans le temps, l'approche historique a été mobilisée pour rendre compte du processus son apparition et de toute la dynamique qui s'en est suivie.

**Mots-clés:** Motifs, monétarisation, transactions foncières, Tapéguhé.

### **Abstract**

In its socio-economic and political dynamics, Niaboua society has been confronted for several decades with the monetarization of land transactions. The objective of this research is to study the reasons behind the monetarization of land transactions in this locality. To this



end, a qualitative study was carried out through a survey of actors (indigenous, allogeneic, allochthonous, the police and the sub-prefectoral body), chosen according to reasoned choice. The interviews were carried out using the interview guide and the observation grid.

The results obtained indicate that the pressure of the demand for land due to the plantation economy and the financial needs of the indigenous actors related to existential problems and the organization of funerals are the main reasons for the monetarization of land transactions. As the understanding of the phenomenon is time-dependent, the historical approach has been mobilized to account for the process of its emergence and all the dynamics that followed.

**Keywords:** Reasons, explanatory, monetarization, land transactions, Tapéguhé.

## Introduction

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a construit son modèle de développement économique sur l'exploitation agricole (café, cacao, hévéa, palmier à huile). Ses performances économiques qui reposent sur l'agriculture, dont la plupart de la production tirée du binôme café-cacao, ont toujours alimenté au moins le tiers du PIB et environ 48% des recettes d'exportation (66% à 70% si l'on tient compte des produits agro-industriels) (Kouamekan et al cité par A. S. Affessi, 2015, p 16). Ces performances ont été possibles grâce au libéralisme économique, fondé sur une politique d'ouverture tous azimuts (J.P. Chauveau, 2000, p. 11 ; F. Akindes, 2004, p. 6, 2011 ; A. BABO, 2011, p. 102).

Cette option agraire héritée du colon sera reconduite, voire accentuée particulièrement dans les régions forestières, dans l'optique de créer une richesse nationale (J.P. DOZON 1997, p.97 Cette politique d'ouverture sur le monde adoptée par l'État a favorisé un flux migratoire dès le début des années 1960.

En effet, les planteurs ivoiriens avaient besoin de mains d'œuvre pour l'entretien de leurs plantations de café et de cacao, la majeure partie des immigrés étaient donc destinés à jouer ce rôle. Ces migrations sont de nature interne (d'une région à une autre) et externe (d'autres pays vers la Côte d'Ivoire) (J. Kouamekan, 2012, p 42) Ils (flux migratoires) partent des zones à faible potentialité économique vers les zones les plus favorables au développement des activités économiques notamment agricoles.

Ainsi, les populations du Nord de la Côte d'Ivoire vont se diriger vers

le Sud-est et l'Ouest du pays, de même que celles des pays limitrophes comme le Mali et le Burkina Faso. Leur insertion foncière va se faire à travers l'institution du tutorat (Chauveau (*Op.cit.*), p.11). A cette approche, s'ajoutent les pressions administratives de l'État en vue de la promotion agricole du pays qui auront pour effet la généralisation de l'aliénation d'une partie du patrimoine foncier autochtone au profit des migrants (nationaux et non nationaux). Sous le prisme de l'hospitalité qui caractérise la société Niaboua, la première génération de migrants ont bénéficié de largesses et reçu des terres sans contreparties financières sinon satisfaire aux exigences culturelles d'accès à la terre pour assurer leur subsistance. Les lopins de terres acquis des tuteurs servaient juste à la pratique des cultures vivrières. Seuls les propriétaires terriens pouvaient s'adonner aux cultures industrielles ou pérennes. Toutefois, avec la consolidation des relations entre migrants et autochtones à travers les unions patrimoniales et la continuité de résidence dans le village, le privilège est donné de plus en plus aux migrants d'avoir des plantations de cacao, café d'hévéa, ce d'autant plus que, la société Niaboua n'est pas restée en marge de la généralisation de l'aliénation du foncier, elle qui a toujours perçu la terre comme un bien commun dont l'acquisition ne se faisait que par consanguinité (ou par héritage) et par don pour loyauté et service rendu. Face ainsi à cette nouvelle configuration de demandes de plus en plus croissante de terres par les migrants, les notables autochtones commencèrent à exiger d'eux une redevance forfaitaire qui s'amplifiera davantage pour donner un véritable marché foncier local dans le village même s'il ne s'est pour autant pas substituer aux dons symboliques lors de l'accès à la terre et des gestes de « reconnaissance » épisodiques qui accompagnaient traditionnellement les transferts coutumiers (J.P. Cheveau, 2006, p.10 ) De ce fait, sans être le propriétaire définitif, le nouvel utilisateur pouvait pratiquer les cultures industrielles.

On peut donc comprendre que si hier la terre en pays niaboua était un bien inaliénable et non vendue, aujourd'hui le constat est tout autre, car les terres sont devenues au fil des années, une importante source de revenu. Cette localité est de plus en plus en proie à la monétarisation des transactions foncières. Ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début des années 2000 et est devenu une pratique ordinaire, alors que la gestion foncière est restée foncièrement collective dans la localité. Comment alors peut-on comprendre cette monétarisation des transactions foncières chez les niaboua de Tapaguhé ?

## Matériels et méthodes

### 1. Matériels

#### 1.1. Le champ d'étude

Conscient du fait que la monétarisation des transactions foncières, et les incidences qui en découlent, couvrent généralement toute la région du Haut Sassandra, le village de Tapéguhé dans la sous-préfecture de d'Iboguhé, fut choisi pour plusieurs raisons liées à son positionnement géographique, à son peuplement, à ses réalités socio-économique et politique. Le village Tapéguhé est compris entre le 6°29'32 Nord et le 6°35'08 Ouest à environ 400 km d'Abidjan, la capitale économique ivoirienne, à environ 200 km de Yamoussoukro la capitale politique et à 71 km de Daloa, Chef-lieu de la région du Haut-Sassandra. Ce village a été choisi parce qu'il abrite un nombre important de colons agraires mais également à cause de la présence notable du phénomène à l'étude.

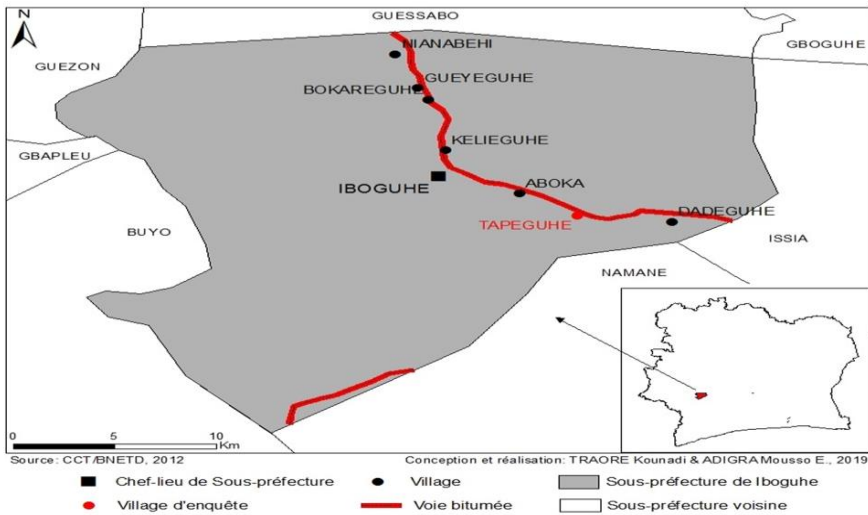


Figure 1 : présentation de la zone d'étude

#### 1.2. Techniques d'enquête

Les données de cette recherche ont été produites principalement à partir d'entretiens menés auprès des personnes identifiées (par nos guides) comme des leaders d'opinion (chefs de village, responsables de jeunesse) ou responsables de communautés (religion, ethnie ou nationalité). L'enquête s'est effectuée en deux phases, l'une, en août et l'autre en septembre 2017. L'entretien dans le cadre de cette recherche s'est basé sur deux variantes de cette technique : l'entretien semi-

directif et l'entretien centré. L'entretien semi-directif a aidé à cerner davantage les idées des enquêtés en leur laissant la latitude de s'exprimer. Cette forme de recueil des données a été exploitée avec les responsables de familles, les anciens, les chefs de terre et de tribu. L'entretien centré s'est focalisé sur les populations cibles répertoriées par l'échantillon (les acteurs de la monétarisation des terres).

Les données des entretiens ont été confortées par la consultation de multiples sources écrites (rapports scientifiques, archives de la chefferie etc.), pour garantir l'objectivité des faits historiques qui ont été retracés. Les procès verbaux (PV) relatifs à la gestion des litiges de la chefferie, travaux de recherches sur le haut Sassandra plus précisément sur le département d'Issia nous ont été également très utiles.

## **1.2 Méthodes**

L'approche historique ou perspective historique est la description, l'analyse et l'explication d'événements à travers le temps. Elle permet, par ailleurs, de décrire les changements et d'en étudier le processus (SAVITT, 1984). Elle contribue à la saisie de l'origine et l'évolution des phénomènes à partir d'archives ou autres documents d'histoire, des récits de vie, des biographies, des trajectoires de vie des acteurs. Cette approche a donc eu l'avantage de permettre dans le cadre de cette étude une analyse diachronique et synchronique des conditions d'évolution des transactions foncières et d'émergence de la monétarisation foncière. Dans cette étude, on ne peut comprendre la persistance des ventes de terres, ni ses diverses formes d'expressions que si l'on la situe dans une périodisation qui correspond aux inflexions du contexte historique, dans laquelle elle s'est déployée, et aux conflits d'acteurs qui en émergent. Bref, la méthode historico-dynamique a permis, une meilleure compréhension des rapports entre les membres de la communauté (autochtones Niaboua) avant et après l'apparition de la vente de terre.

## **2. Résultats**

### ***2.1. Les facteurs de la monétarisation des transactions foncières***

#### *2.1.1. L'apparition de la vente des terres*

On retrouve les premières expériences de monétarisation des échanges fonciers à Tapéguhé dans la combinaison de l'histoire de vie des exploitants fonciers et de l'introduction des cultures d'exportation. Le

peuple niaboua découvre la vente de terres avec la valorisation monétaire de la terre et l'individualisation de la gestion du patrimoine foncier prônée par l'État ivoirien au début des années 60. Toutefois, ce n'est que jusqu'à la fin des années 70 que ce phénomène de la vente de terres fait son apparition dans cette localité à travers des fils du village revenus après une aventure à l'extérieur comme l'indique la signature de la première convention. En effet, même si les niaboua ne sont pas connus comme un peuple migrant, certains ont participé, sous la contrainte ou volontairement, aux politiques post-indépendances de mise en valeur des zones forestières. Ils ont pu au cours de ces périodes passées hors de chez eux, observer la valeur monétaire de la terre avec le développement de l'arboriculture. Avec la fermeture des anciens fronts pionniers ivoiriens, le village de Tapéguhé, à l'image de tout l'ouest ivoirien connaît un vaste mouvement de colonisation agraire dans les années 1980. Cette première vague de migrants en plus de ceux déjà sur place avaient pour ambition de créer leur propre plantation de café et de cacao. Selon le notable D. trois individus sont à l'origine de l'apparition du phénomène de la vente de la terre dans cette localité :

« Les gens qui ont envoyé l'idée de la vente des terres sont nos parents revenus de leur basse côte. Ce sont le vieux THIEROU Fallé, THIEROU Digbé et THIEROU Léro qui sont revenus de Divo après plusieurs années passées là-bas où la vente de terres se pratiquait déjà. Et à présent, jusqu'aujourd'hui le vieux Fallé compte encore plus de 50 étrangers (Baoulé et Mossi). Quant à Léro, lui, il a plus de 60 étrangers. Donc ces trois personnes sont les premières à vendre les terres chez nous ici et à partir de là tout a commencé. » (G.D, notable).

En second lieu, intervient le développement de l'économie de plantation dans les zones forestières du centre-ouest. Il s'agit d'abord du binôme café-cacao et longtemps après l'hévéaculture.

### *2.1.2. L'émergence de l'économie de plantation*

Jadis vivant à l'instar des autres peuples africaines de chasse et de cueillette, la société Niaboua va allègrement se tourner vers l'économie de plantation avec l'apparition du binôme café-cacao. Cette nouvelle donne s'explique par le chef du village de Tapéguhé :

« Comme tous les autres peuples de la Côte d'Ivoire, nos parents ont connu aussi la période où l'agriculture était juste de subsistance. Même s'il y avait commerce, c'était encore très rudimentaire et puis Arthur Verdier a introduit la café, après le cacao est arrivé et surtout c'était ce qui fondait l'économie ivoirienne, on ne pouvait pas être en reste,

donc les parents ont commencé à cultiver aussi. Maintenant, nous les pratiquons aussi et tout ça créer un amenuisement des ressources forestières qu'on avait » S.O, chef de village de Tapeguhé

L'un de ses conseillers abonde dans le même sens sur la disponibilité de terres et la ruée des migrants qui viennent en solliciter. Aussi, affirme-t-il :

« vue que Tapeguhé possédait assez de terres, plusieurs des frères du nord du pays et même du centre rueront ici pour en chercher afin d'exploitation agricole. Au début on leur en donnait suivant une largesse hospitalière, sans argent juste pour le vivrier mais les choses ont commencé à changer avec le temps et les besoins des uns et des autres. Certaines habitudes sont nées et sont restées »

Cette allusion se rapporte à la monétarisation des transactions foncières dans le contexte de la forte demande et de la raréfaction des terres.

Le terroir de Tapeguhé ainsi propice à la culture du café-cacao n'est pas en marge des politiques mises en place par l'État à travers ses structures d'encadrement du monde paysan. Celles-ci ont contribué au développement de ce binôme en mettant à la disposition de ces derniers des pépinières et divers appuis techniques comme l'indique un notable interviewé :

« Le vieux vingba a été l'un des premiers étrangers à venir dans notre village et surtout le premier contractuel de mon père. Il a fait des contrats pour beaucoup d'hommes, c'est l'argent de tout ça qu'il a pris pour acheter sa première forêt sur laquelle il a fait sa plantation de cacao et de café et c'est comme ça plein d'étrangers ont eu des terres » (G.D notable).

Le développement des cultures de rente a été évidemment à l'origine de l'émergence de la vente de terres, car il a donné plus de valeur à la terre et incité les étrangers à s'y intéresser. Ils vont donc formuler des offres d'achat aux autochtones qui avaient besoin aussi d'argent.

L'adoption de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire a été un long processus. En effet, apparue dans le secteur agricole ivoirien dans les années 60, ce n'est qu'à l'orée de 1990 que l'hévéaculture sera adoptée dans l'agriculture familiale ivoirienne, notamment au Sud. Mais, c'est au début des années 2000 qu'elle apparaîtra en pays niaboua surtout dans la localité de Tapéguhé et avec elle la vente massive des terres. Bien que les agriculteurs de Tapéguhé ne bénéficient pas des projets, comme

ceux des zones de Bettié au Sud-est ou leurs voisins de Gagnoa, par exemple, on note un élan soutenu d'appropriation de cette culture. Cet engagement des paysans trouve une première justification dans les revenus mensuels que procure cette nouvelle culture et justifie selon l'enquête suivant la ruée et l'exacerbation de la monétarisation.

« Bon si tu vois maintenant l'année où le projet d'hévéa est arrivé au village ici là, c'est cette année-là, la vente de terres s'est exagérée même. Surtout à partir de 2004 les gens venaient de partout pour acheter des terres pour l'hévéa culture. Et il y'avait des fonctionnaires, des commerçants et des planteurs et ça contenue encore même s'il n'y'a plus assez de forêt, parce qu'hévéa ne trille pas la terre oh. C'est donc plus récemment qu'une seule personne se permet de vente plusieurs hectares 10, 20 ha de brousse à la fois » (T.J.L, Jeune autochtone)

De ce point de vue, l'on note que le motif relevé ici est l'introduction des cultures de rentes qui consacre l'économie de plantation. Il accélère la demande foncière, relève la pression et détermine les contreparties financières au détriment de l'hospitalité jusqu'alors en vogue dans la localité dans l'accès au foncier.

### *2.1.3. La pratique des funérailles en pays Niaboua*

Les funérailles chez les niaboua sont avant tout, des événements douloureux pour la famille éplorée et même pour toute la communauté. Mais cela n'enlève rien en leur caractère festif et cérémonial. Elles coûtent chères et s'imposent en quelque sorte à la famille éplorée. La bonne organisation des funérailles d'un membre de la famille est une source de fierté pour celle-ci et permet de la mettre à abri des railleries des autres. Pour répondre aux exigences funéraires, les familles en situation économique difficile due à l'absence des activités économiques majeures, se tournent vers leurs terres qu'elles mettent en vente. Ci-dessous les propos d'un acteur l'ayant vécu :

« Puis [...] il y'a les cas de maladie dans d'autres familles, bon soit le frère ou sa femme est malade et surtout il y'a les cas de décès. Chez nous il n'y a pas de grand moyen et chez nous les gnaboua ce n'est pas comme chez les autres, nos funérailles sont différentes. C'est différent des autres parce que quand quelqu'un meurt chez nous, tu peux tout dépenser et après les funérailles nous sommes dans le regret. C'est mon ethnie ...je ne peux pas mentir et c'est ce que nous vivons ici. À cause de la mort on vend les brousses et puis on envoie le corps à la morgue, au lieu d'enterrer le corps immédiatement et organiser des funérailles simples » (T.J.L, Jeune autochtone).

Ce point de vue est d'autant plus fréquent que les propos ci-dessous d'un notable le consolident.

**Encart 1: Les funérailles, une cause majeure de la vente de terres**

C'est vraiment dure pour nous les pauvres, parce qu'aujourd'hui quand tu n'as pas d'argent, tu n'es rien. Et même les choses les plus importantes, tu ne pourras pas les assumer, car les funérailles sont très importantes chez nous les gnaboua et nous sommes souvent obligés de vendre les forêts pour pouvoir organiser les funérailles dignes à nos défunts. Le mari de ma tante qui vivait à Dadéguhé avec sa famille et il vivait de sa petite plantation. Mais malheureusement un jour il tomba très malade et après quelques temps il mourut. Pour organiser ses funérailles, ses frères mirent en vente le reste de sa terre non-cultivée et même sa plantation déjà en production. Laissant ainsi ma tante et ses enfants sans rien, moi je me demande toujours que deviendront mes cousins qui ne sont encore que des enfants? (D.C, notable)

En cas de décès en pays niaboua, les personnes les plus sollicitées économiquement sont les beaux fils et surtout lorsqu'il s'agit du décès de la belle-mère ou sa propre femme. Ainsi une non-assistance à la belle famille éplorée peut conduire au divorce comme l'atteste le cas évoqué ci-dessous :

**Encart 2:**

Un divorce prononcé par manque de participation du beau-fils aux funérailles de sa belle- mèreAh ! Chez nous on ne joue pas avec les belles-mères, elles sont très importantes. Leurs funérailles sont un événement pendant lequel tous les beaux-fils doivent rendre leurs femmes fières d'eux. Et pour le faire il faut avoir les moyens mais le problème même c'est cette pauvreté qui nous amène à vendre nos terres. Parce que si tu n'as rien que, tu as un tel problème tu es obligé de vendre, sinon pourquoi moi je vendrais ma terre pour organiser les funérailles de mon petit frère? Pourquoi je vendrais ma terre pour organiser les funérailles de ma mère? Sinon tu as perdu ta belle-mère que tu n'as rien, tu es contraint de vendre ta terre pour aller secourir ta belle-famille! Chez nous les gnaboua souvent on impose des charges au beau-fils, parfois on lui demande prendre en charge les frais de la morgue ou la tombe ou c'est toi même qui te met dans problème en demandant de prendre en charge toute l'organisation des funérailles.



Mais maintenant on exige une somme au beau-fils, elle varie entre 120 mille francs et 200 mille francs c'est ça même qui amène les gens lorsqu'ils n'ont rien de vendre leur brousse pour ne pas être à la Mercie de sa belle-famille. Car, lorsque tu n'as pu participer financièrement aux funérailles de ta belle-mère on bloque ta femme et tant que tu ne paies pas la somme exigée elle reste en famille là-bas et si tu as eu le malheur qu'elle soit soutenue par un autre homme, après elle devient son épouse. Pour la petite histoire, le père d'un frère du village qui s'était remarié après la perte de sa première femme, a vu cette dernière partir définitivement chez elle. Je t'explique, en fait après des années de mariage avec le père de mon ami, la femme a perdu sa mère et ils sont venus annoncer la triste nouvelle au village. Le père de mon ami décida d'accompagner sa femme et il n'avait pas les moyens, alors il a volé un mouton dans un campement moré qu'il connaît bien et est allé le donner à sa belle-famille éplorée en leur demandant aussi d'aller mettre le corps à la morgue. Mais les moré ont fini par retrouver leur mouton. Et le plus malheureux c'est que l'organisation des funérailles devait être assumé majoritairement par ce dernier, car sa femme était la seule fille de sa mère. Il était donc le seul beau-fils, mais de retour au village pour chercher des moyens financiers, il n'a rien eu. Il n'a pas pu faire face aux dépenses parce qu'il n'avait plus de brousse sinon il l'aurait très tôt vendu et par faute de moyens donc sa femme est restée chez elle après les funérailles jusqu'aujourd'hui. C'est pour donc éviter les humiliations qu'on est parfois obligé de vendre nos terres pour faire face à ces genres de cas, car elles sont notre source de revenu rapide, c'est comme notre champ maintenant. (D.O, président jeune)

## Discussion

La monétarisation des échanges fonciers dans le contexte ivoirien est un fait relativement ancien. Elle se présente comme une des conséquences des politiques coloniales et post-coloniales de généralisation de l'économie de plantation à l'ensemble des zones forestières. Au Centre-ouest et au Sud-ouest, celles-ci ont certes permis le développement d'une économie de plantation pour les populations autochtones mais elles les ont engagées dans une compétition foncière avantageuse aux migrants (J. Kouame Kan, 2012). Par conséquent elles ont amené les autochtones à vendre ou à céder leur terre aux étrangers pour se limiter à des exploitations de petites tailles qui leur permettaient de subvenir juste à leurs charges quotidiennes, jusqu'aux années 80 où les difficultés financières des planteurs se sont

accentuées avec la baisse des prix du café et du cacao. Si selon (E. Le Roy, 1998) la marchandisation foncière est un processus non linéaire, ni automatique, il importe d'actualiser dans le contexte actuel les mobiles explicatifs de ce phénomène.

Ainsi, L'analyse que nous faisons aujourd'hui de la marchandisation foncière dans la localité de Tapéguhé est qu'elle est inspirée par l'introduction de l'hévéaculture et l'organisation des funérailles.

Les modalités d'introduction ou d'adoption de l'hévéaculture dans le monde paysan ivoirien varient d'un milieu à un autre. Contrairement à leurs voisins de Gagnoa, aux exploitants de Bonoua (Sud-est) ou de Bettié (Est) par exemple (F. RUF, 2004), les exploitants de Tapéguhé n'ont pas eu d'appui financier ou technique des structures d'encadrement du monde agricole. C'est en comptant sur leurs ressources propres qu'ils se sont engagés dans la création de plantation d'hévéa. Or, comparativement aux anciennes cultures industrielles (café et cacao) la création d'une plantation d'hévéa est très contraignante tant du point de vue technique que financier. Et n'ayant pas antérieurement de grandes exploitations (notamment de café et de cacao), de nombreux exploitants autochtones ne franchissent pas le cap des travaux préparatoires à la création d'une plantation d'hévéa (création ou achat de pépinières, nettoyage des parcelles, piquetage...), surtout dans le contexte actuel marqué par le faible prix du kilogramme du caoutchouc. Or, à la différence du « petit paysan » niaboua, les migrants, bénéficiant des ressources financières assez conséquentes, ont impulsé une impressionnante dynamique d'adoption de l'hévéaculture. On sait qu'en Côte d'Ivoire, l'adoption du café et du cacao ont introduit des changements assez significatifs dans la gestion du foncier rural. En effet, la monétarisation des transferts fonciers entre autochtones et migrants a un lien avec le développement des cultures industrielles. Même si cela n'aboutissaient à la conclusion d'un « marché parfait », des ventes de terres, certes limitées, ont eu lieu dans l'Est Agni (J.L. Boutillier & M. Dupire, 1960) et plus accentuées au Centre-ouest et au Sud-ouest (J.P. Dozon, 1997). On note une réprobation presque systématique de la vente de terre dans les milieux ruraux, de sorte qu'elle est bien souvent « voilée » ou interprétée par les acteurs fonciers (les vendeurs surtout) comme entrant dans les implications du lien de tutorat. Aujourd'hui, le manque de ressources financières pour la création de plantation d'hévéa incite les propriétaires fonciers niaboua à vendre les parcelles de terre aux demandeurs, (majoritairement des migrants). Cette culture en effet

s'adapte aisément au sol et au climat de la région. Toutes choses qui ont accéléré son rapide essor et la forte demande foncière pour sa pratique. Ce succès de l'hévéaculture va influencer ainsi sur l'accroissement ces dernières décennies du phénomène de vente de terre à Tapéguhé. Cette corrélation entre la forte demande voire la pression foncière et l'augmentation des ventes de terre est en adéquation avec le postulat de la théorie des droits de propriété selon lequel cette pression impulse le marché foncier. (M. Djire, 2005), observe également l'émergence de la monétarisation de l'accès à la terre dans les communautés rurales. Avant l'aménagement des périmètres irrigués de la zone de l'office du Niger et de Baguinéda ainsi que dans les zones périurbaines, on observait une faiblesse au niveau des transactions monétaires autour de la terre. Cependant, avec les projets d'aménagements et la diffusion de techniques agraires plus efficaces, les transactions monétaires vont connaître un essor considérable.

Certes la valorisation marchande de la terre est ancienne à l'introduction de l'hévéaculture, mais celle-ci lui donne une accélération particulière, elle concrétise véritablement de nombreuses transactions foncières. Et, aujourd'hui on peut la lire comme la réponse des détenteurs de droits autochtones (niaboua) à l'impossibilité de devenir des planteurs d'hévéa, un aveu d'impuissance dans ce nouveau contexte agricole. C'est donc cette « défaite » qui inspire la formulation d'offres de vente des parcelles à ceux qui en ont besoin. Et aujourd'hui comme hier, la figure de l'étranger est un élément structurant de cette vente des terres. En effet, si les autochtones niaboua sont les principaux vendeurs, les acheteurs sont presque exclusivement les « étrangers », ici au sens de non originaires de la localité. Ainsi, comme le souligne (J.P. Colin 2005), la vente de terre dans les milieux ruraux est ouverte initialement aux étrangers. C'est peut-être un élément à prendre en compte dans la compréhension de l'imperfection de la marchandisation foncière. La vente deviendrait une simple monétarisation des échanges fonciers sans véritable cession de la valeur anthropologique de la terre. Si à Tapéguhé, l'adoption de l'hévéa induit une monétarisation des échanges fonciers, il faut toutefois noter qu'il n'existe pas de lien mécanique entre ces deux phénomènes. En effet, à partir de ses travaux sur les mutations agricoles au Sud de la Côte d'Ivoire, (J.P. Colin, 2005) analyse à Djimini-Koffikro, un processus d'involution du marché foncier. Avec la succession des générations, la maîtrise foncière individuelle et privative du pionnier (se traduisant par la possibilité de vendre ou d'effectuer des donations) se transforme souvent, à travers l'héritage, en une appropriation

familiale. Il en va de même des parcelles acquises sur le marché, la propriété individuelle de l'acheteur tendant à se transformer en propriété familiale à son décès. Pour un pionnier, la décision de vendre une terre acquise par son propre travail, dans une région sans contrôle foncier coutumier, relevait de son libre arbitre. Une fois la terre héritée, toute décision de vente relève par contre d'une décision du conseil de famille. La perception de plus en plus forte de la raréfaction des terres dans la zone forestière de Côte d'Ivoire, l'introduction à Djimini de nouvelles cultures économiquement intéressantes (palmier à huile, hévéa), venues en substitution de plantations caféières et cacaoyères vieillissantes, et la restriction des opportunités d'emploi hors agriculture pour les membres de la famille, constituent des freins à la vente de terre, contrairement à Tapeguhé. Dans ce village niaboua, malgré l'absence d'opportunités réelles hors de la pratique agricole, la vente de terres y est intense ; les prêts ou dons ont disparu après la seconde phase pionnière et le système du planter-partager a été un échec. Même les bas-fonds qui étaient seulement mis en location pour les cultures vivrières, sont prisés aujourd'hui vendus.

Le second levier explicatif du phénomène en pays niaboua à l'instar des autres peuples de l'Ouest forestier est l'organisation des funérailles. Dans les sociétés rurales, on observe des comportements similaires face à la mort, du moins dans l'organisation des funérailles. Le comportement dominant révèle une attention particulière accordée par les vivants au mort, notamment dans l'organisation de son voyage au « village des ancêtres ». On pense que de là-bas, il est désormais investi d'une puissance bénéfique ou maléfique. En effet, pour l'organisation des funérailles, la famille éplorée mobilise beaucoup de moyens pour la réussite de l'événement. Mais par élan de solidarité, toute la communauté vient en aide à la famille à travers des dons en aliment et parfois de l'argent pour soutenir leurs frères. Cette mobilisation quasi-totale voit une participation active des beaux-fils prêts à tout pour relever le défi. Laquelle situation les conduit dans la vente de leurs terres pour trouver des ressources dans l'immédiat. Ce d'autant plus que les ressources foncières sont la première source de revenu rapide capable de permettre au vendeur de disposer d'une somme conséquente en vue de faire face à ses exigences. Ainsi, le souhait d'enterrer dignement son proche, conduit à la vente des terres pour les besoins de funérailles. A ce facteur funéraire, s'adjoint celui des prises en charge médicale. Les cas de maladies qui relèvent également des impératifs sociaux à satisfaire. Car il n'y a pas d'autres sources financières permettant de faire face à ces charges. Cette passion

d'organisation des événements grandioses se retrouve chez le peuple béninois précisément celui de la région de Haho et du moyen-mono selon (S. Klassou, 2002). Pour lui les besoins importants liés à la survivance des obligations coutumières, en particulier les mariages et les funérailles contraignent les autochtones à céder leurs terres. Parce que ces événements sont célébrés en grandes pompes avec d'interminables manifestations auxquelles sont conviées à manger et à boire plusieurs centaines de personnes et qui s'étendent parfois sur plusieurs semaines et que certains se plaisent même à renouveler périodiquement pour leur honneur ou pour obtenir la bénédiction des ancêtres.

### Conclusion

La localité de Tapéguhé fait face depuis quelques années au phénomène de la monétarisation des transactions foncières, qui lui était jusque-là étranger, puisque, l'échange de terre contre une redevance forfaitaire était interdit par la tradition Niaboua. Ainsi la nouvelle génération préfère faire fi de ces balises traditionnelles pour avoir une meilleure situation économique. Toutefois, l'émergence de la vente de terre et de sa survivance est liée à des motifs divers. D'une part, l'émergence de la monétarisation des transactions foncières s'est faite de façon progressive dans la localité de Tapéguhé. Cela par le biais de l'introduction de l'économie de plantation (les cultures de rente) et la forte demande des migrants qui s'y intéressent à cause de la valeur que prend la terre désormais. D'autre part, après son émergence, plusieurs raisons motivent les auteurs à la pratiquer. Il s'agit entre autres des problèmes existentiels que sont les maladies, les décès et l'organisation des funérailles. Mais également le mimétisme, l'envie de paraître, l'ignorance et l'inconscience de certains acteurs qui ne mesurent pas dans l'immédiat les conséquences de leurs actes.

### Références Bibliographiques

- AFFESSI Adon Simon, 2015. « Les logiques traditionnelles d'exploitation des terres en milieu rural Ivoirien: Exemple du système "Abouya Achi dans" la société Akyé ». *In European Scientific Journal*, 11 (34), p. 29.
- AKINDÈS Francis, 2004. « Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire ». *CODESRIA*, Dakar, 18524 Sénégal, p 09
- AKINDÈS Francis, 2011. « Côte d'Ivoire: la réinvention de soi dans la violence ». Dakar, *CODESRIA*, p 256

BANEGAS Richard, 2012. « Reconstruction « post-conflit » violence et politique en Côte d'Ivoire ». In *Sciences po*, Paris, *CERI-CNS*, p 10

BABO Alfred, 2011. « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire ». *Alternative Sud*, pp. 95-118.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2006. *La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers*. UR « Régulations foncières » Institut de Recherche pour le Développement. Associé à l'UMR MOISA , pp. 10-18.

COLIN Jean-Philippe. 1990. "La dynamique des systèmes productifs agricoles en basse Côte d'Ivoire," in *Dynamique des systèmes agraires : la dimension économique*, C. Blanc-Pamard et al., eds., ORSTOM, Paris, pp. 165-190.

DJIRÉ Marcel, 2005. « Un peuple, un but, une foi... mais plusieurs droits ? Itinéraire d'une Recherche sur le pluralisme juridique, la décentralisation et la sécurisation foncière dans trois villages de la Commune rurale de Sanankoroba ». In : Hesselting G, Djiré M. & Oomen B.M (eds), *Le droit en Afrique- Expériences locales et droit étatique au Mali*. Africa-Studie centrum-Karthala, Paris p 29-74.

DOZON Jean. Pierre, 1997. "Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération "riziculture irriguée" en Côte d'Ivoire", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 16, no. 1/2, pp. 37-58.

DUPIRE Michel. & BOUTILLIER Jean. Louis, 1958. "Le pays adioukrou et sa palmeraie, étude socioéconomique.,"in *L'homme d'outre-mer n°4*, Berger-Ierrailt, ed., Paris.

KLASSOU Selom, 2002. *Croyances, coutumières, pratiques foncières et développement rural au Togo: cas des sous-préfectures de Haho et du moyen-mono*. (S. R. Géographie, Éd.) *Revue*.Org, pp. 29-44.

KOUAMÉKAN Jean, 2012. "Inégalités de droits et soutenabilité des ressources forestières en Côte d'Ivoire. 4ème journée internationale du développement du GREThA/GRES 'inégalité et développement: nouveaux enjeux, nouvelles mesures? Communication, «Université Montesquieu-Bordeaux IV. 15 p

LE ROY Etienne, 1998. L'apport des chercheurs du LAJP à la gestion patrimoniale ; *Bulletin de liaison du LAJP, n°23, juillet 1998, pp. 29-57*.

RUF Ferdinand, 2000. "Déterminants sociaux et économiques de la replantation (The Social and Economic determinants of tree-crop replanting)", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. 2, pp. 189-196.

RUF Ferdinand, PENOT Eric & KALMS Medonets, 2004. *La*

*diversification des cultures pérennes par l'agriculture familiale : expériences comparées de quatre pays africains producteurs de cacao : Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria. Résultats et principales conclusions du séminaire : comparative experiences of four cocoa producing countries in Africa : Cameroon, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria* Cirad- Tera, Montpellier, p.49

OTCH-AKPA Bernard, 1995. *Le principe: " la terre appartient à celui qui la met en valeur" l'envers socio-politique de la problématique foncière de l'État ivoirien 1963-1993.*, Thèse de doctorat Université de Paris Sorbonne. Centre d'études juridiques et politiques du monde africain, pp. 481-498.

SAVITT Richard, 1984. The wheel of retailing and retail product management. *European journal of marketing*, N° 18, pp 45-54

TANO maxime, 2012. *Conflits fonciers et stratégies de sécurisation des terres au sud-ouest Ivoirien (Land conflicts and strategies for land securing in southwestern Ivory coast)*. Bulletin de l'Association de géographes français, Terres et tensions en Afrique (89), pp. 486-498.

OLADOKOUN wonou, 2013. L'inefficacité du model de gestion du foncier rural au Togo. *Étude de cas des agglomérations périurbaines d'Atakpamé. Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement n°1*, p.58

ZOUGOURI Sita, 2008. *Derrière la vitrine de développement : Aménagement forestier et pourvoir local au Burkina Faso*. Thèse de Doctorat, UPPSALA Université, p 319.

## NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

**DEZAN** est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notées de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **30.000F**.





ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre  
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires  
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61  
République du Bénin